

Tél : 01.30.13.76.00.

L'an deux mille vingt-trois, le 06 avril,

**DATE
DE CONVOCATION**
31 mars 2023

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Nicolas DAINVILLE, Maire.

DATE D'AFFICHAGE
31 mars 2023

Monsieur DAINVILLE,
Mesdames, PASCOAL, ROUSSEAU et ROUSSEL ;
Messieurs, RAOUL, MEY et MOUSSA ; Adjoint au Maire

Mesdames BAC, BROCHADO, RAOUL et SELBONNE
Messieurs, IBRAHIM, LE MOING, MONNARD, PERON et POING ; Conseillers
Municipaux délégués
Mesdames BASELTO, DUTU,
Messieurs BLEE et GERBOUIN Conseillers Municipaux

Formant la majorité des membres en exercice

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 29
Présents : 20
Votants : 29

Absents excusés et représentés : 09

Mesdames CHIAKH, GORBENA ; HOCDE ; LOPES ; LWAMBA MAKANYAKA
Messieurs BOURGOIN ; DIALLO ; MARE ; VILLOING

Pouvoirs : 09

Madame CHIAKH donne pouvoir à Monsieur MOUSSA
Madame GORBENA donne pouvoir à Monsieur DAINVILLE
Madame HOCDE donne pouvoir à Madame BASELTO
Madame LOPES donne pouvoir à Madame ROUSSEL
Madame LWAMBA MAKANYAKA donne pouvoir à Madame BAC
Monsieur BOURGOIN donne pouvoir à Madame DUTU
Monsieur DIALLO donne pouvoir à Madame PASCOAL
Monsieur MARE donne pouvoir à Monsieur GERBOUIN
Monsieur VILLOING donne pouvoir à Monsieur RAOUL

**Modification du Tableau des
emplois**

Secrétaire de séance : Thomas PERON

La séance étant ouverte à 19H00

2023-055

Objet : Modification du Tableau des emplois

Secteur : Ressources Humaines

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2313-1 et R.2313-3,

Vu l'avis du comité social territorial du 16 février 2023,

Considérant qu'il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer, sur proposition de l'autorité territoriale, l'effectif des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services de la commune,

Considérant la délibération modifiant le tableau des emplois en date du 30 novembre 2022,

Considérant la nécessité de créer et de supprimer des postes afin d'ajuster les effectifs nécessaires suite à l'avancement de grade d'agents.

Considérant l'avis de la commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale du 30 mars 2023,

Après présentation faite par Monsieur MOUSSA,

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire et en avoir délibéré, au scrutin public vote à l'unanimité

Article 1 : Adopte les modifications du tableau des effectifs du personnel de la Ville comme suit :

Filière administrative :

- Créer 1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet
- Supprimer 2 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Créer 3 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet

Filière technique :

- Créer 1 poste d'ingénieur principal à temps complet
- Créer 2 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet

Article 2 : Dit que le tableau des emplois (annexé à la présente délibération) est ainsi modifié à compter du 1^{er} mai 2023.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront couvertes par les crédits inscrits au chapitre 012 du Budget Principal.

Mis en ligne le :

Pour extrait conforme,

LA VERRIERE, le 06 avril 2023.

Le Maire,

Nicolas DAINVILLE.

